

D'un autre côté l'*Univers* annonce que le nouveau chancelier allemand, Von Caprivi, a exprimé le désir d'avoir les plus intimes relations avec le Vatican.

On ne formule, dans les cercles bien informés, que Sa Sainteté Léon XIII soit malade et qu'il ait pensé à recommander son successeur. La santé du Saint-Père est excellente.

**Coadjuteurs canadiens.**—On annonce que plusieurs prêtres canadiens actuellement à Rome font tous leurs efforts pour faire nommer, des Canadiens-français au poste de coadjuteurs des évêques de Burlington et d'Ogdenburg. Ces diocèses renferment un grand nombre de Canadiens, et il paraît que les autorités romaines sont bien disposées à leur rendre justice, si réellement ils ont quelques prétentions fondées à faire valoir.

**Monsieur Doucet.**—Nos lecteurs savent que le vénérable curé de la Malbaie a été nommé, il y a quelques semaines, protonotaire apostolique, *ad instar*. Ses paroissiens ont fêté cet heureux événement dans le courant de la semaine dernière, avec une pompe qui leur fait honneur. Le mercredi il y a eu séance à la Pointe-à-Pic, sous la direction de Mlle Chamard. La musique, les tableaux vivants, la pièce de poésie déclamée par M. J. S. Perreault, avocat, ont été très goûtés. Après la soirée il y a eu illumination.

Le lendemain une grand'messe d'action de grâce a été chantée par Mgr Doucet, et M. l'abbé Fafard a donné un éloquent sermon sur la grandeur du sacerdoce.

Après la messe, les citoyens de la Malbaie ont présenté à leur vénéré pasteur une adresse de félicitations ainsi qu'une magnifique bourse. Dans l'après-midi, séance au couvent, et le soir illumination générale. Somme toute la fête a été splendide.

**Agitation à Terre-neuve.**—Les Terre-neuviens sont fort mécontents de l'arrangement conclu entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries. Le *Herald* de Saint-Jean dit qu'on a commis une injustice envers Terre-neuve, et accuse les diplomates anglais d'une profonde ignorance des affaires coloniales.

**L'Ontario.**—Les membres de l'opposition à Ontario, qui faisaient des efforts pour abolir le système des écoles séparées ont échoué dans leur injuste tentative. La législature a maintenu l'ordre de choses existant, par un vote de 54 contre 33.

## LE COMTE DE KAMOURASKA.

(Suite)

SOMMAIRE :—Kamouraska.—Députés.—Conseil spécial.—L'Union.

L'année 1830 vit disparaître le comté de Cornwallis, et apparaître le comté de Kamouraska, par suite d'une nouvelle division du Bas-Canada en circonscriptions électorales plus justes et plus commodes. Le nouveau collège électoral comprenait les comtés actuels de Kamouraska et de Témiscouata, et devait élire deux représentants.

MM. Borgia et Robitaille dirent adieu à la vie parlementaire, avec la disparition de Cornwallis. Ces deux députés méritent une mention honorable pour le dévouement qu'ils montrèrent à la chose publique, en représentant pendant vingt deux ans, et sans rémunération, les électeurs de cet immense comté. MM. Amable Dionne, riche marchand de Kamouraska, et Charles-Eusèbe Casgrain, avocat, de la Rivière-Ouelle, furent les premiers députés du nouveau comté de Kamouraska. Tous deux eurent d'abord qu'ils n'auraient pas d'opposition, mais peu après M. Marquis, de Saint-André, et M. Elzéar Bédard, avocat de Québec, se mirent sur les rangs.

L'élection eut lieu au mois de septembre 1830, et MM. Dionne et Casgrain sortirent victorieux de la lutte. Leur élection fut contestée devant le parlement, où le dossier de l'enquête fut lu en français. Or il y avait en chambre un vieux représentant anglais, le bonhomme Dunlop, comme on l'appelait ordinairement, qui ne comprenait pas un mot de français, et qui, comme la plupart de ses congénères, n'était pas capable de distinguer entre les mots *Dionne* et *John*. Entendant répéter souvent les noms de Dionne et Casgrain unis ensemble, il se prit à dire tout à coup d'un élevé : *Well, that Johnny Casgrain must be a very active fellow, since his name comes so often : he is every where !—* Ce Johnny Casgrain doit être un homme très actif, puisque son nom revient si souvent : on le trouve partout." Ce qui excita un éclat de rire général. L'élection fut maintenue.

On en était rendu à cette époque difficile où les rapports entre la chambre d'assemblée et le gouvernement anglais étaient de plus en plus acrimonieux. Les députés canadiens, surtout ceux du district de Montréal se montraient inflexibles dans la revendication des droits de l'assemblée, tandis que ceux du district de Québec, tout en reconnaissant la légitimité des griefs allégués contre la métropole et ses représentants au Canada, ne croyaient pas qu'il fut de bonne politique d'exiger avec autant de fougue, et d'un seul coup, la réforme de tous les abus. MM. Dionne et Casgrain étaient du parti des modérés, aussi votèrent-ils avec MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel contre les 92 résolutions présentées par M. Bédard, mais rédigées par M. Papineau, de concert avec ses principaux partisans.

Disons aussi, qu'en 1831 une grande disette régna dans tout le district de Québec, la chambre fut appelée à voter un octroi pour venir en aide aux plus nécessiteux, et que les députés de Kamouraska obtinrent pour leur comté la somme de £512.

De nouvelles élections générales eurent lieu en 1834 et M. Amable Dionne fut élu une seconde fois. M. Ch. E. Casgrain qui n'avait aucun goût pour la politique ne brigua pas les suffrages des électeurs, et fut remplacé par M. Pierre Canac dit Marquis, de Saint-André.

M. Dionne ayant été appelé au Conseil législatif, après la session de 1835, fut remplacé à l'assemblée législative par M. Alexandre Fraser, de Saint-André.

MM. Marquis et Fraser furent les derniers représentants du comté de Kamouraska sous le régime constitutionnel de 1791. Cette constitution fut révoquée, comme on le